



## DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

**Décide :**

Sur proposition du Directeur Général

### Article 1

De donner délégation de signature à M. Thierry MAHAUT, Directeur Finances Comptabilité, chargé par intérim du pilotage des services de la CCI Littoral HDF, à effet de signer, dans le cadre de l'élection des membres du Conseil Economique et Social d'Etablissement du port du Tréport organisé en 2023 :

- Le Protocole d'Accord Préélectoral ;
- Tous documents se rapportant à l'organisation des votes ;
- Tous procès-verbal d'élection ;
- Toute convocation nécessaire à l'installation du CSE d'établissement ;
- De manière générale, toutes formalités afférentes au processus électoral.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 26 mai 2023

**Le Président  
Philippe HOURDAIN**